

**Compte rendu de la sortie botanique  
du 29 mai 1988 :  
Anciennes îles calcaires du Marais Poitevin (Vendée)**

par Daniel LOISY \* et Hippolyte MACHO \*\*

**Objectif de la sortie :**

Les anciennes îles du Marais Poitevin présentent un double intérêt phytogéographique :

- îlots calcaires isolés au milieu des « terres de bri » argileuses du marais, elles sont le refuge d'une végétation calcicole qui trouve ici des biotopes favorables, en particulier sur les pentes incultes issues d'anciennes falaises.

- avancées occidentales de la plaine d'Aunis-Poitou, elles peuvent présenter des espèces subméditerranéennes qui seraient à leur limite d'aire de répartition.

La sortie devait permettre de « faire le point » sur la végétation de trois de ces anciennes îles, déjà bien connues par les botanistes : la Dive, Chaillé-les-Marais et l'Île d'Elle.

**Déroulement de la sortie :**

Une quinzaine de sociétaires étaient présents au rendez-vous de l'Aiguillon-sur-Mer. Pluie et vent nous accompagnèrent presque toute la matinée ; mais par bonheur, dès midi, le soleil fut de la partie.

**1 - Rocher de la Dive :**

Situé à 6 km au sud de Saint-Michel-en-L'Herm, et à 1 km du rivage actuel, cet ancien îlot n'a été définitivement rattaché à la côte qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, donc bien après les autres îles de l'ancien Golfe des Pictons. Il est constitué de calcaire de l'Oxfordien supérieur.

On ne retrouve actuellement la falaise morte que sur la face sud-ouest de l'île : en effet, les faces sud et nord ont été largement entaillées au siècle dernier, par d'importantes carrières, aujourd'hui désaffectées (les matériaux extraits ont servi à édifier la digue de la Pointe de l'Aiguillon, toute proche). Les groupements végétaux rencontrés sont donc différents suivant les secteurs.

---

\* D. L. : Collège Le Sourdy, route des Sables, 85400 LUÇON.

\*\* H. M. : Collège Beaussire, avenue E. Beaussire, 85400 LUÇON.

L'extrémité sud-ouest, très escarpée, montre encore l'aspect de l'ancienne falaise calcaire érodée. Elle fait l'objet de notre premier arrêt, et nous y notons : *Lavatera cretica*, *Lycium barbarum* et *Suaeda vera*, trois espèces que nous ne retrouvons pas ailleurs dans l'île.

La présence de *Lavatera cretica* est intéressante : c'est une espèce qu'on trouve surtout plus au sud, en particulier à l'île de Ré. Elle était déjà citée à la Dive par LLOYD au siècle dernier (sous son ancien nom de « *Malva mamillosa* »).

La face sud, qui fait l'objet de notre seconde halte (sous une pluie battante...), présente un singulier mélange d'espèces rudérales et maritimes.

Les premières se situent au pied de l'escarpement :

*Brassica nigra*, *Borago officinalis*,  
*Conium maculatum*.

Cette flore nitrophile est sans doute liée à la présence de déchets « anthropiques » jetés du haut de l'abrupt.

Dans les fissures du rocher poussent :

*Cheiranthus cheiri*, *Parietarie diffusa*,  
*Desmazeria rigida* ssp. *rigida* (= *Scleropoa*).

Parmi les espèces maritimes, nous relevons :

*Crithmum maritimum*, *Euphorbia portlandica*,  
*Helichrysum stoechas*, *Ephedra distachya* (un seul pied),  
ssp. *stoechas*, *Cochlearia danica*.

Au niveau arbustif, *Phillyrea latifolia* est présent (quelques individus) : il est déjà cité par LLOYD ; et surtout nous retrouvons un pied de *Smilax aspera* qui avait été découvert ici en 1982, dans le cadre de l'étude du Marais Poitevin par la S.B.C.O.. Cet unique exemplaire de salsepareille subsiste toujours, mais très concurrencé par le lierre *Hedera helix* ssp. *helix*, envahissant à ce niveau. Notons que *Smilax aspera* est ici à son extrême limite nord-ouest.

Le long de cette face sud, sur quelques replats, apparaissent des espèces calcicoles. Citons :

*Vincetoxicum hirundinaria* *Ophrys sphegodes*  
ssp. *hirundinaria*, ssp. *sphogodes*.

Un troisième arrêt nous conduit le long de la face nord de l'ancienne île, très largement excavée par deux anciennes carrières. Le fond de ces dernières offre un sol squelettique colonisé par de nombreuses calcicoles, relevant pour la plupart du **Mesobromion** :

*Arabis* gr. *hirsuta*, *Echium vulgare*,  
*Anacamptis pyramidalis*, *Blackstonia perfoliata*  
*Ophrys apifera* ssp. *apifera*, ssp. *perfoliata*,  
*Himantoglossum hircinum* *Geranium columbinum*,  
ssp. *hircinum*, *Potentilla tabernaemontani*,  
*Acinos arvensis*, *Euphorbia exigua*,  
*Teucrium chamaedrys*, *Carlina vulgaris*  
*Origanum vulgare*, ssp. *vulgaris*,  
*Stachys recta* ssp. *recta*, *Scabiosa columbaria*  
*Coronilla varia*, ssp. *columbaria*,

*Arenaria serpyllifolia*,  
*Silene nutans* ssp. *nutans*,  
*Linum strictum* ssp. *strictum*,  
*Linum bienne*,  
*Linum catharticum*,

*Lactuca perennis*,  
*Inula conyza*,  
*Cirsium acaule*,  
*Bromus madritensis*,  
*Desmazeria rigida* ssp. *rigida*.

Le plateau couronnant la Dive est occupé par des cultures et des prairies, amendées pour la plupart. Nous y recherchons en vain *Echium asperrimum*, signalée par LLOYD et qui avait été revue ici il y a une vingtaine d'années. Nous remarquons toutefois : *Artemisia absinthium* (abondante dans toute la Dive) et *Sisymbrium orientale*. Ces deux espèces peuvent avoir une origine subspontanée, qui serait liée à l'ancienne occupation monastique de l'île.

En dehors des carrières, la falaise morte côté nord est presque entièrement recouverte d'un manteau de lierre, dans les mailles duquel apparaissent parfois *Sambucus nigra* ou *Prunus spinosa*.

Pour conclure cette approche des groupements végétaux de la Dive :

◆ au plan phytogéographique, l'intérêt réside dans la présence de *Phillyrea latifolia* et *Smilax aspera*, car il s'agit d'une limite nord-ouest pour ces deux espèces relevant de l'ordre des **Quercetalia ilicis**.

◆ au plan plus local du Marais Poitevin, la Dive est un îlot relictuel pour deux types de plantes :

● des espèces calcicoles, isolées dans l'étendue des polders du fond de la Baie de l'Aiguillon.

● des espèces maritimes des côtes rocheuses : *Cochlearia danica*, *Crithmum maritimum* (et même *Helichrysum stoechas* sur rocher). La présence d'espèces du littoral est due, bien sûr, à la proximité de l'Océan, mais aussi, sans doute, à une survivance de la période relativement récente où la Dive était encore une île.

Pour ces différentes raisons, le site est à protéger impérativement.

## 2 - Chaillé-les-Marais :

L'ancienne île de Chaillé présente un aspect dissymétrique : côté ouest, une falaise morte, que l'on longe en suivant la route nationale 137, domine le marais d'une vingtaine de mètres. Côté est, les couches de calcaire s'enfoncent en pente plus douce sous la « terre de bri ».

Le site botanique le plus connu de Chaillé est le « Rocher », le long de la RN 137. Nous commençons toutefois notre visite par le plateau de Chaillezay situé à l'ouest du bourg et beaucoup moins prospecté.

### a - Chaillezay :

Pour y accéder, nous traversons une zone basse de marais où nous remarquons dans les fossés :

*Wolffia arrhiza*,  
*Azolla filiculoides*,

*Ranunculus sceleratus*  
 ssp. *sceleratus*,  
*Nasturtium officinale*.

Puis, en suivant le versant sud de Chaillezy, nous cheminons le long d'un talus caillouteux, en contrebas d'un champ de blé. Nous y découvrons une série de messicoles peu fréquentes, appartenant pour la plupart à l'alliance du Caucalion :

<i>Adonis annua</i> ssp. <i>annua</i> ,	<i>Coronilla scorpioides</i> ,
<i>Legousia hybrida</i> ,	<i>Cynoglossum officinale</i> ,
<i>Bupleurum lancifolium</i> ,	<i>Melampyrum arvense</i> ssp. <i>arvense</i>
<i>Buglossoides arvensis</i> ssp. <i>arvensis</i> ,	<i>Althaea hirsuta</i> ,

et plus communes en Vendée :

<i>Anagallis foemina</i> ,	<i>Arenaria serpyllifolia</i> ,
<i>Ornithogalum umbellatum</i> ,	<i>Ranunculus parviflorus</i> ,
<i>Falcaria vulgaris</i> ,	<i>Papaver dubium</i> ,
<i>Torilis nodosa</i> ,	<i>Papaver argemone</i> ,
<i>Valerianella eriocarpa</i> ,	<i>Muscari comosum</i> ,
<i>Valerianella rimosa</i> ,	<i>Salvia pratensis</i> ,
<i>Sherardia arvensis</i> ,	<i>Salvia verbenaca</i> ,
	<i>Coronilla varia</i> .

Nous abordons ensuite la partie est du coteau, occupée par un pacage à moutons. Les ovins, mis en pacage depuis peu, n'ont pas encore ingéré les plantes les plus intéressantes, et nous pouvons observer :

<i>Allium roseum</i> ,	<i>Blackstonia perfoliata</i>
<i>Ajuga chamaeipyttis</i>	ssp. <i>perfoliata</i> ,
ssp. <i>chamaeipyttis</i> ,	<i>Euphorbia exigua</i> ,
<i>Bombycilaena erecta</i>	<i>Carduus nutans</i> ssp. <i>nutans</i> ,
(= <i>Micropus erectus</i> ),	<i>Carthamus lanatus</i> ssp. <i>lanatus</i> ,
<i>Medicago minima</i> ,	<i>Bromus madritensis</i> ,
<i>Vulpia ciliata</i> ssp. <i>ciliata</i> ,	<i>Acinos arvensis</i> ,
<i>Gastridium ventricosum</i> ,	<i>Sanguisorba minor</i> ssp. <i>minor</i> ,
	<i>Coronilla scorpioides</i> .

Au mois de mai, nous avons pu noter la présence d'orchidées :  
*Ophrys sphegodes* ssp. *sphogodes*, *Himantoglossum hircinum*  
*Aceras anthropophorum*, ssp. *hircinum*,  
*Anacamptis pyramidalis*.

Le sommet du coteau est occupé par une haie dans laquelle, parmi *Crataegus monogyna* ssp. *monogyna* et *Prunus spinosa*, apparaît *Rhamnus alaternus*, assez abondant.

En contrebas de la pente, un exemplaire d'*Acer monspessulanum*, sans doute spontané. Toutefois, un certain nombre d'arbres ont été abattus à ce niveau : parmi ceux-ci, certainement des érables de Montpellier, qui seraient à préserver ici (car en limite de leur aire de répartition).

#### **b - Le Rocher :**

Il s'agit d'un replat (résultant sans doute d'anciennes carrières) dans le falaise morte, s'étendant parallèlement à la RN 137, et présentant une pelouse très riche en espèces. Cette zone, la plus connue de Chaillé, fait l'objet de mesures d'entretien et de protection, à l'initiative du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin : fauchaison annuelle pour éviter

l'embroussaillage, demande d'arrêt de protection de biotope en cours (l'espèce protégée justifiant cette demande étant *Odontites jaubertiana* ssp. *jaubertiana*, que nous ne pourrions voir lors de cette sortie à cause de sa floraison tardive).

Peu après l'entrée du chemin, nous observons *Helianthemum salicifolium* ; c'est la seule station en Vendée de ce petit hélianthème déjà méridional (il relève du **Thero-Brachypodium**).

Au long de la pelouse, nous identifions les espèces suivantes :

<i>Aceras anthropophorum</i> ,	<i>Arenaria serpyllifolia</i> ,
<i>Himantoglossum hircinum</i>	<i>Sherardia arvensis</i> ,
ssp. <i>hircinum</i> ,	<i>Valerianella eriocarpa</i> ,
<i>Anacamptis pyramidalis</i> ,	<i>Valerianella rimosa</i> ,
<i>Ophrys sphegodes</i> ssp. <i>sphogodes</i> ,	<i>Linum catharticum</i> ,
<i>Ophrys apifera</i> ssp. <i>apifera</i>	<i>Linum bienne</i> ,
<i>Sanguisorba minor</i> ssp. <i>minor</i> ,	<i>Linum strictum</i> ssp. <i>strictum</i> ,
<i>Euphorbia exigua</i> ,	<i>Blackstonia perfoliata</i>
<i>Medicago minima</i> ,	ssp. <i>perfoliata</i> ,
<i>Lathyrus latifolius</i> ,	<i>Echium vulgare</i> ,
<i>Coronilla varia</i> ,	<i>Geranium columbinum</i> ,
<i>Salvia pratensis</i> ,	<i>Cheiranthus cheiri</i> ,
<i>Salvia verbenaca</i> ,	<i>Arabis</i> gr. <i>hirsuta</i> ,
<i>Acinos arvensis</i> ,	<i>Desmazeria rigida</i> ssp. <i>rigida</i> ,
<i>Stachys recta</i> ssp. <i>recta</i> ,	<i>Bromus madritensis</i> ,
<i>Inula conyza</i> ,	<i>Vulpia ciliata</i> ssp. <i>ciliata</i> .

La liste ci-dessus est composée de plantes que nous avons déjà trouvées à la Dive ou à Chaillezy. Comme espèces supplémentaires :

<i>Hippocrepis comosa</i> ,	<i>Thymus serpyllum</i>
<i>Onobrychis viciifolia</i> ,	ssp. <i>serpyllum</i> ,
<i>Vicia sativa</i> ssp. <i>nigra</i> ,	<i>Sagina apetala</i> ssp. <i>apetala</i> ,
<i>Melilotus indica</i> ,	<i>Centranthus ruber</i> ssp. <i>ruber</i> ,
<i>Thlaspi perfoliatum</i> ,	<i>Seseli montanum</i> ssp. <i>montanum</i> ,
<i>Brachypodium pinnatum</i>	<i>Trisetum flavescens</i>
ssp. <i>pinnatum</i> ,	ssp. <i>flavescens</i> .

La strate arbustive, fourrés composés de :

<i>Cornus sanguinea</i> ssp. <i>sanguinea</i> ,	<i>Crataegus monogyna</i> ssp. <i>monogyna</i> ,
<i>Ligustrum vulgare</i> ,	<i>Prunus avium</i> ,
	<i>Prunus spinosa</i> ,

est enrichie par la présence de *Rhamnus alaternus*, espèce méridionale.

Le Rocher présente donc peu d'espèces très rares en Vendée (à part l'alatern et l'hélianthème à feuilles de saule). C'est dans la variété et l'abondance des plantes calcicoles que réside l'intérêt du site : d'où l'aspect spectaculaire de la pelouse au printemps : abondance des orchidées, vipérines bleues se détachant sur le tapis jaune d'*Hippocrepis*.

Par contre, la prospection du site de Chaillezy nous a révélé un coteau refuge pour les plantes que l'on ne retrouve pas au Rocher : *Coronilla scorpioides*, *Bupleurum*

*lancifolium*, *Althaea hirsuta*, *Allium roseum*, etc... Ce secteur, beaucoup plus menacé par une mise en culture, serait à protéger.

### 3 - L'île d'Elle :

La journée étant bien avancée, c'est un petit nombre de participants qui se rendent à l'île d'Elle. Nous nous contentons d'examiner rapidement le coteau qui domine la voie de chemin de fer, à proximité immédiate de la gare.

Nous avons la satisfaction d'y retrouver *Astragalus monspessulanus* ssp. *monspessulanus*, espèce protégée, dont cette station est connue depuis longtemps. Elle est assez abondante, dispersée tout le long du sommet du coteau. Ce dernier tend hélas à s'embroussailler.

Nous notons également :

*Veronica austriaca* ssp. *vahlII*,  
*Scandix pecten-veneris*,  
*Melampyrum arvense*,  
*Adonis annua* ssp. *annua*,

*Brachypodium pinnatum*  
 ssp. *pinnatum*,  
*Aceras anthropophorum*,  
*Ophrys sphegodes* ssp. *sphgodes*.

Nous remarquons, par ailleurs, une station d'*Ophioglossum vulgatum*, entre le pied du talus et la voie ferrée.